

Edmonton, le 31 mars 2025

Appel d'offres : CSCN-2025-60-07

Consultant(e) en éducation – Appui à la planification annuelle des enseignants débutants

Date d'émission : 31 mars 2025

Date d'échéance pour répondre : 21 avril 2025, avant 16 h, heure des Rocheuses.



Éric Dion
Directeur général adjoint
Conseil scolaire Centre-Nord

Aperçu du Conseil scolaire Centre-Nord

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) gère 21 écoles francophones en Alberta réparties sur un vaste territoire allant de Jasper à Lloydminster et de Red Deer à Fort McMurray. Le CSCN est un conseil composé d'écoles catholiques et publiques. Les écoles du CSCN sont ainsi présentes tant dans des régions rurales que dans des milieux urbains (voir [carte](#)) pour un enseignement en français langue première. Plus de 4500 élèves fréquentent les 21 écoles du CSCN.

Le CSCN est un des quatre conseils scolaires francophones appelés à faire rayonner la francophonie dans plus d'une quarantaine d'écoles en Alberta.

L'éducation francophone en Alberta

L'éducation francophone en Alberta est le résultat d'une lutte acharnée des parents afin d'obtenir le droit à la pleine gestion de leurs écoles selon les dispositions de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Un élève est admissible à l'enseignement en français s'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Le français est la langue maternelle, encore comprise, de l'un ou l'autre des parents
- Un des parents a reçu son instruction en français langue première au Canada
- Un des frères/sœurs a reçu ou reçoit son instruction en français langue première au Canada*

Sa mission

Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.

Sa vision

Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.

Ses principes directeurs

Fierté francophone : le français est au cœur de notre raison d'être. Nous nous affirmons comme francophones. Nous offrons un cheminement scolaire qui favorise la construction identitaire.

Culture de réussite : nous valorisons le dépassement de soi. Nos décisions se prennent à partir de données factuelles.

Gestion d'un conseil composé : nous respectons les droits constitutionnels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi concernant l'Alberta. Nos décisions sont prises en tenant compte de l'intérêt de tous nos élèves, qu'ils fréquentent les écoles publiques ou les écoles catholiques.

- Nos écoles publiques sont non confessionnelles. Nous accueillons les élèves peu importe leur religion dans un milieu où le respect est une valeur fondamentale.
- La foi est au cœur de nos écoles catholiques. Par nos paroles et nos gestes, nous personnifions les vertus de l'Église catholique telles que l'espérance, la charité et l'amour.

Inclusion et respect : nous faisons preuve d'ouverture, d'écoute et favorisons le dialogue. Nous apprécions les différences et valorisons chaque individu. Nous misons sur des milieux accueillants qui sont empreints d'empathie et de compassion.

Engagement communautaire : nous favorisons un climat qui place l'école au centre de la communauté et nous encourageons les partenaires en vue d'améliorer les apprentissages de nos élèves, de rendre nos familles plus fortes et de vitaliser nos communautés.

APPEL D'OFFRES

CONSULTANT(E) EN ÉDUCATION POUR L'APPUI À LA PLANIFICATION ANNUELLE DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS

ARTICLE 1 PROCÉDURES & INSTRUCTIONS

1.1 Objet

Le Conseil scolaire Centre-Nord, ci-après appelé " le CSCN ", lance un appel d'offres pour les services d'un(e) consultant(e) en éducation pour accompagner des enseignants en début de carrière (maternelle à la 6^e année) dans l'élaboration de leur planification annuelle. Cet accompagnement visera à structurer l'enseignement selon des approches précises comme la planification à rebours et à établir un calendrier d'évaluation pour les matières suivantes : français, mathématiques et études sociales. Par le biais de cet appel d'offres (AO), le CSCN cherche à identifier un candidat retenu (le responsable) pour accomplir cette responsabilité.

Cet appel d'offres (AO) décrit les instructions pour la présentation des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels le responsable sera sélectionné. Si un soumissionnaire a besoin d'une clarification, ou découvre une incohérence, une divergence, une ambiguïté, une erreur ou une omission dans l'AO, il doit en informer le CSCN immédiatement.

1.2 Mandat et énoncé des tâches demandées

- a) Le CSCN souhaite recevoir un service pour accompagner des enseignants en début de carrière (maternelle à la 6^e année) dans l'élaboration de leur planification annuelle. Cet accompagnement visera à structurer l'enseignement selon la planification à rebours et à établir un calendrier d'évaluation pour les matières suivantes : français, mathématiques et études sociales.
- b) Période : Du 12 mai au 30 juin 2025.
 - Volume horaire : 8 heures d'accompagnement par enseignant.
 - Modalité : L'accompagnement peut se dérouler en vidéoconférence, mais une session minimale de deux (2) heures doit être réalisée en personne.
 - Nombre d'enseignants concernés : À préciser selon les besoins du CSCN.

- c) Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants.
Le ou la consultant(e) devra :
- Guider les enseignants dans la construction d'une planification annuelle cohérente et structurée en utilisant la planification à rebours;
 - Aider à l'élaboration d'un calendrier d'évaluation aligné avec la planification annuelle;
 - Mettre l'accent sur le développement des capacités de compréhension en lecture des élèves;
 - Favoriser une approche de planification en spirale pour les mathématiques;
 - Adhérer aux principes en évaluation du CSCN;
 - Comprendre la pédagogie en milieu minoritaire;
 - Utiliser les gabarits de planification fournis par le CSCN;
 - Posséder une bonne connaissance des programmes d'études de l'Alberta.
- d) Informations à fournir dans la soumission
- Une méthodologie détaillée pour l'accompagnement des enseignants;
 - Un rapport de suivi indiquant les avancées et les ajustements apportés aux planifications;
 - Un document récapitulatif des stratégies recommandées pour la compréhension en lecture et la planification en spirale en mathématiques.
- e) Livrables attendus
- Chaque enseignant accompagné aura en mains l'ébauche d'une planification annuelle en prévision de l'année scolaire;
 - Chaque enseignant accompagné aura en mains un programme d'évaluation de la progression des apprentissages des élèves en fonction des principes en évaluation du CSCN.

1.3 Les demandes de renseignements écrites doivent être adressées à :

Éric Dion
Directeur général adjoint
Conseil scolaire Centre-Nord
Courriel : edion@centrenord.ab.ca
Téléphone : 780 468-6440

1.4 Datas clés

Le calendrier suivant des dates clés est fourni uniquement à titre de guide pour les candidats et peut ne pas être strictement respecté. La seule exception est la date de clôture.

- a) Date de remise des propositions (date de clôture) : 21 avril 2025 à 16 h;
- b) Évaluation et clarification des propositions; présélection des soumissionnaires si nécessaire : le 29 avril 2025.

1.5 Date et heure de clôture

La proposition, signée et datée, doit être reçue au Bureau central du CSCN au bureau 322, 8627 91e rue, Edmonton, dans un emballage scellé au plus tard à 16 h, heure normale des Rocheuses (HNR), le lundi 21 avril 2025, et porter la mention " APPEL D'OFFRES POUR L'APPUI À LA PLANIFICATION ANNUELLE DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS ".

Les propositions peuvent aussi être soumises par courriel à Éric Dion, edion@centrenord.ab.ca au plus tard à 16 h, heure normale des Rocheuses (HNR), le lundi 21 avril 2025, et porter l'objet " APPEL D'OFFRES POUR L'APPUI À LA PLANIFICATION ANNUELLE DES ENSEIGNANTS DÉBUTANTS".

Les propositions reçues après la date et l'heure limites ne seront pas prises en considération.

1.6 Propositions

Cet AO énonce les instructions relatives à la soumission des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels les propositions d'études seront évaluées. Cet AO, y compris tous les documents joints ou référencés et les addendas ultérieurs, ont pour seul but de préparer une réponse à la proposition.

1.7 Processus et critères de sélection

- a) Le CSCN a l'intention de sélectionner la proposition qui répond aux objectifs et échéanciers de l'étude énumérés à l'article 1.2 du présent AO.
- b) Le CSCN peut ou non mener des discussions, demander des informations supplémentaires ou des clarifications, successivement ou simultanément, avec le candidat sélectionné sur le contenu de sa (ses) proposition(s) sans être obligé de clarifier ou de demander des informations supplémentaires à l'un ou à tous les autres candidats. Toutefois, les soumissionnaires sont avertis que toute demande de clarification ne sera pas une occasion de corriger des erreurs ou de modifier leurs propositions de manière substantielle.

c) Les soumissionnaires doivent fournir :

- Une lettre de présentation;
- Un curriculum vitae détaillant leur expertise et leurs expériences pertinentes;
- Une proposition détaillant la méthodologie et le plan de travail envisagé;
- Une proposition budgétaire incluant les honoraires et toute autre dépense prévue.

d) Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Expérience en accompagnement pédagogique auprès des enseignants de la maternelle à la 6e année;
- Connaissance approfondie de la planification à rebours et en spirale ainsi que des pratiques d'évaluation en éducation;
- Expertise en développement des compétences en lecture et en mathématiques;
- Expérience dans le contexte des conseils scolaires francophones en milieu minoritaire;
- Clarté et pertinence de la méthodologie proposée;
- Coût et faisabilité du projet dans les délais impartis.

e) Si le CSCN ne reçoit pas un nombre suffisant de propositions satisfaisantes, il se réserve le droit de négocier avec l'un ou plusieurs des promoteurs, sans être obligé d'offrir de négocier avec tous les promoteurs, pour la complétion de l'étude.

f) Le CSCN se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres en tout temps, y compris après la date d'échéance, et ce, sans donner quelconque motif.

g) Le CSCN n'est pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune soumission.

h) Le CSCN n'a aucune obligation envers les soumissionnaires, à la suite de l'acceptation ou du rejet de toute proposition. En soumettant une réponse à cette présente demande de propositions, les soumissionnaires reconnaissent et acceptent qu'ils ne peuvent contester, de quelque manière que ce soit, la décision du CSCN d'accepter ou de rejeter toute proposition, ne pas demander d'indemnisation ou réclamer des dommages-intérêts en conséquence.

i) Le CSCN se réserve le droit de communiquer uniquement avec le soumissionnaire retenu.